

de mars dernier, et, ce qui est infiniment plus important, nous accomplirions un grand devoir patriotique envers notre pays et envers l'empire tout entier.

M. CLARENCE JAMESON (Digby, N.-E.) : Monsieur l'Orateur, cette question est certainement la plus importante de toutes celles qu'aucun gouvernement qui s'est succédé depuis la confédération, a soumise à cette Chambre. Elle implique une orientation tout à fait nouvelle de la politique bien définie qu'entend suivre le Canada. Si on l'adoptait, son influence sur les destinées de notre pays serait, je crois, beaucoup plus considérable que celle qu'on peut prévoir actuellement. J'estime que tous reconnaîtront que cette politique devra tendre à resserrer davantage les liens qui nous unissent aujourd'hui à l'empire, si elle n'a pas un effet radicalement opposé. A cause de cette incertitude, de ce vague qui subsistent encore, parce que aussi je ne crois pas que la politique navale telle qu'énoncée par le Gouvernement soit conforme au sentiment public, aux besoins du Canada, non plus qu'aux exigences de l'empire, si on les étudie tant soit peu, je désire tout d'abord faire observer qu'on devrait soumettre cette question au verdict du peuple. D'abord, à mon avis, notre population n'a pas signifié à ses mandataires l'obligation de s'engager ainsi à cette politique permanente d'un service naval. Cette politique d'une marine canadienne signifie—il est inutile de chercher à déguiser ce fait—la nécessité de resserrer cette communauté d'intérêts qui existe aujourd'hui entre le Canada et les autres colonies autonomes et le centre de l'empire, faisant de ces dernières un peloton uni contre l'univers entier à l'instar des trois mousquetaires de Dumas "chacun pour tous et tous pour chacun," ou bien elle représente l'affaiblissement de cette alliance naturelle quoique non écrite. Qu'arrivera-t-il à ce point de vue-là? Il me semble qu'il appartient au peuple du Canada et non pas à cette Chambre de décider de cette question navale. Quand le programme d'une marine canadienne sera arrêté, on pourra régler ce qui s'y rapporte une fois pour toutes, et voilà ce que fera probablement, du moins je le crois, notre population. On n'offre pas à celle-ci l'occasion d'exprimer sa volonté en cette affaire. La presse du pays est également partagée dans ses opinions. Quelques-uns des journaux les plus importants sont radicalement opposés à cette politique nouvelle.

Les journaux de parti reflètent l'idée d'après laquelle on aurait recours à un expédient créé par la politique à l'heure qu'il est. Les colonnes éditoriales des autres gazettes contiennent des idées de particuliers, ou celles des quelques petites coteries où évoluent les directeurs de ces journaux. A mon sens, ce qu'il faut, c'est l'ex-

pression du sens commun de notre population. J'estime qu'on devrait par un référendum ou par un plébiscite consulter le peuple du Canada. Quel est le député qui risquera son existence politique en disant qu'on ne devrait pas consulter le peuple avant d'imposer les taxes pour ces navires de guerre dont ils devront, ainsi que leurs enfants, acquitter le coût et qu'ils devront pourvoir d'équipage; une politique permanente de cette nature se greffe sur l'économie politique de ce pays et cette dépense—qui en doutera—sera considérable. Les plébiscites ne sont pas nouveaux dans le cas de ce gouvernement. Ce dernier a jugé nécessaire d'en promulguer un en 1898. A cette époque le Gouvernement ne désirait s'occuper énergiquement de la question du trafic des liqueurs, sans s'assurer auparavant, ainsi qu'il le disait, du sentiment du peuple. Ce qu'il y a de certain, c'est que jamais le Gouvernement n'a agi d'une façon énergique sous ce rapport. Il semblait exister un malentendu entre la population et le Gouvernement sous ce rapport-là. La majorité de ceux qui ont enregistré leur vote disaient qu'ils votaient en faveur de la prohibition. Le Gouvernement déclarait de son côté qu'il en pouvait être ainsi, mais que ce n'étaient pas ceux qui avaient raison qui avaient voté en faveur de la prohibition, et qu'alors les adversaires de cette dernière, s'ils le demandaient, pouvaient obtenir du Gouvernement ce qu'ils voulaient sous ce rapport-là. Quoi qu'il en soit, le point que je veux établir, c'est que le Gouvernement ait approuvé alors cette doctrine de consulter le peuple avant de faire connaître ses intentions quand il s'agissait d'une question d'importance publique considérable. Cette question qui surgit aujourd'hui d'une défense navale ne mérite-t-elle pas, vu son importance, d'être soumise à l'étude et au verdict de notre population. En discutant cette question au mois de mars dernier, le très honorable premier ministre disait :

Il nous incombe en notre qualité d'hommes libres d'envisager notre position dans le calme et avec délibération, afin de nous rendre compte de la situation telle qu'elle est, de nous assurer où nous en sommes rendus à ce point de vue-là et de décider si nous modifierons notre attitude ou si nous persévérons dans celle que nous avons suivie depuis si longtemps.

L'honorable député de Toronto-nord (M. Foster) a dit que "le temps est venu pour le Parlement et pour le peuple du Canada de s'arrêter pour envisager la situation et pour en arriver à une décision." Quelle opportunité le Gouvernement se propose-t-il d'offrir à la population du Canada d'agir de cette façon? A quoi servirait-il d'en arriver à une décision, si l'on ne peut exprimer son opinion avant que le Gouvernement ne nous lie à une politique tout à fait contraire, peut-être, à nos désirs?